



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 MAI 2014

**Date de Convocation**

12 mai 2014

**Date d’Affichage**

26 mai 2014

**Nombre de délégués**

- En exercice	30
- Présents	22
- Votants	22
- Représentés	00
- Absents	08

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents** : Mmes ROBBE, ROUSSEAU, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mmes HECTOR, AMABLE, BOUNIOUX, LEMARGUE, VILLIERS, AUBRY, M.M. LAKAYE, CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Chatenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. OZOG, RICHTIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M. JEGO, Mme DE SAINT LOUP, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. FONTELLIO, MARTIN, représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », M. MUNOZ, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

**Représentés :**

**Absents** : Mme PIQUOIS (Bazoches-les-Bray), Mme AGNOLA, M. BOITEUX (Coutençon), Mme APPERT (Gurcy-le-Châtel), M. GRELET (La Tombe), M. SAURET (Villeneuve-les-Bordes), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. BOLZE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

**Étaient également présents :**

- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance** : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 H 10 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

**M. JEGO** : Bonjour à ceux qui reviennent et aux nouveaux membres du SIRMOTOM. En tant que Président sortant, je suis ravi de vous accueillir.

## ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil Syndical ;
- Election du Président ;
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Désignation des délégués titulaires et suppléants du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du Syndicat ;
- Délégations de l'assemblée délibérante au Président ;
- Autorisation donnée au Président pour ester en justice ;
- Délégation de signature donnée à la Directrice Générale des Services ;
- Affaires et questions diverses.

## INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

**M. JEGO** : Le quorum étant atteint, je déclare le Conseil Syndical installé. Le Conseil Syndical du SIRMOTOM sortant a voté une modification des statuts pour étendre le nombre de représentants. Nous sommes passés d'un Conseil avec 80 représentants à un Conseil composé d'une trentaine ou quarantaine de représentants. Chacune des communes sera amenée à délibérer sur cette modification. En septembre, nous aurons donc un nouveau Conseil avec un peu plus de monde.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'élire aujourd'hui le Président, mais pas de Vice-présidents ni de Bureau. Je propose que le Président gère les affaires courantes jusqu'en septembre où nous serons en format complet. Nous procéderons alors à toutes les élections. Cela me semble logique. Si nous figeons aujourd'hui le paysage, ceux qui rentrent penseront que c'est arrêté d'avance.

Le Conseil sortant avait accepté l'idée d'élire, entre aujourd'hui et septembre, une structure provisoire au sein de laquelle le Président gère la maison au mieux de ses intérêts. Il y aura peut-être besoin de réunir un Conseil Syndical à un moment ou à un autre, mais nous n'élisons pas le Bureau, ni les Vice-Présidents. Nous procéderons aux élections quand tout le monde sera là. Ces modalités vous conviennent-elles ? (Oui).

Je cède donc la parole à la doyenne d'âge et aux deux benjamins pour procéder à l'élection du Président.

## ELECTION DU PRESIDENT

**Mme LEMARGUE** : Etant la doyenne d'âge de cette assemblée, il m'appartient de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

Je vous rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1, l'article L2122-7 et l'article L2122-7-1, l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'usage, il appartient aux 2 plus jeunes des délégués d'être nommés secrétaires de séance : Monsieur CHAUVET Benoît et Mme AMABLE Christelle sont donc désignés.

Pour me permettre de passer sans plus attendre à cette élection, je vous demande de bien vouloir m'annoncer les candidatures pour la présidence.

**M. JEGO** : Je suis candidat.

**Mme LEMARGUE** : Monsieur Yves JEGO, Président sortant, Maire de Montereau-Fault-Yonne, représentant la Communauté de Communes des Deux Fleuves propose sa candidature au poste de Président.

**M. JEGO** : Il peut y avoir d'autres candidatures... Je ne les sollicite pas non plus !!

Je suis candidat parce que je suis attaché à ce Syndicat particulièrement important en matière de développement durable et de vie de nos communes. Je remercie les équipes sortantes, car nous avons monté une opération extraordinairement difficile : l'usine d'incinération. Elle est en fonctionnement et obtient des performances. Nous avons perdu les subventions du Département et de la Région. Même si les procédures judiciaires ne nous donnent pas encore raison, elles le feront peut-être un jour. Nous avons réussi l'exploit d'arriver en fin de mandat à diminuer de 10 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est un exploit collectif.

Aujourd'hui, il nous reste une tâche à mener : pousser les feux de la redevance incitative. En effet, la loi nous oblige à changer le mode de redevance. Il n'est actuellement pas très juste, car il est fondé sur le foncier. Si une personne seule habite une très grande maison, elle paiera une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères très élevée. *A contrario*, si une famille de 5 personnes habite un petit studio, elle paiera une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères très faible. Nous allons donc changer le système, mais c'est très délicat. Nous avons d'ailleurs choisi de ne pas opérer ce changement tout de suite pour observer comment cela se passe ailleurs. C'est plus prudent.

L'un de mes engagements, si vous me désignez, serait d'aboutir à la fusion du SYTRADEM et du SIRMOTOM. Nous avons un empiement très français. A l'époque où nous avons négocié, c'était le seul moyen de faire accepter à nos amis du Provinois de travailler avec nous. Nous avons donc deux Syndicats : le SMETOM et le SIRMOTOM dont l'objet est la collecte des ordures ménagères. Ils ont ensuite créé le SYTRADEM dont l'objet est le traitement des ordures ménagères. Ce n'est pas très cohérent. Dans le temps de ce mandat (pas demain matin), je pense que nous devrions fusionner ces deux Syndicats.

Non seulement l'Etat nous demande de rationaliser les structures, mais en plus il n'y a pas de raison d'avoir deux maisons sur ce sujet. Pour construire l'usine, il était important que chacun apporte sa pierre, mais aujourd'hui il faut créer un grand Syndicat de collecte et de traitement. Cela signifie que nous devons rapprocher nos procédures et nos modes de prélèvement de la Taxe. Ce n'est pas si simple. Il nous faudra la durée du mandat pour y parvenir. Mon idée est de prendre cette décision au sein du SIRMOTOM -quand nous serons au complet- durant ce mandat. Puis à la fin du mandat, nous fusionnerons les deux maisons pour que les suivants bénéficient d'une structure unique. Cela nous laisse le temps de monter le projet et de marcher les uns vers les autres pour que nos modèles se rapprochent (déchetteries, redevance incitative, etc.). Il faut travailler au rapprochement des deux structures avec l'objectif de finaliser la fusion à la fin du mandat pour laisser un modèle unique au prochain mandat.

En effet, je suis un cumulard, ce que n'aime pas la société. Cependant, "cumulard" ne signifie pas cumuler les indemnités car nous sommes plafonnés. Une fois au plafond, les activités supplémentaires ne rapportent pas plus d'argent. D'ailleurs, si nous étions justes, il faudrait demander pourquoi les élus qui ont les mêmes revenus n'en font pas plus. Au final, le cumulard qui remplit beaucoup de missions sans gagner plus d'argent est peut-être plus dévoué que les autres à la cause collective. Parfois, notre lecture n'est pas forcément vraie. Le revenu d'un Parlementaire est plafonné. S'il est juste Parlementaire, il en fait finalement moins qu'une personne qui cumule des activités. Je ne défends pas le cumul. Je pense que la société veut faire plus simple. J'ai beaucoup délégué et je fais confiance aux Vice-Présidents du Bureau. Les anciens élus peuvent en attester. Nous avons la chance d'avoir une Directrice -avec une équipe en place autour d'elle- assez exceptionnelle, à tel point que je l'ai recrutée en tant qu'adjointe au Maire. Mon statut et ma connaissance des dossiers peut porter le Syndicat. Quand il s'agit d'appeler le Préfet pour régler un problème, j'ai une oreille un peu plus attentive que d'autres. Je ne suis pas plus intelligent, mais le fait d'avoir été ministre impressionne encore les services de l'Etat, même si c'est de moins en moins le cas !

Nous avons su créer des réunions et une convivialité assez forte. Pour ceux qui ne me connaissent pas, j'aime le travail synthétique avec des réunions préparées et des dossiers à l'appui. Globalement, il ne s'agit pas de rester ensemble durant 5 heures sans raison. S'il y a matière à discuter nous le faisons. Chacun peut considérer l'organisation qui a prévalu. Nous avons des calendriers de réunions tout à fait raisonnables, ce qui permettait d'avancer.

En revanche, je ne re-postulerai pas pour être Président du SYTRADEM. Je pense que le non-cumul doit commencer à s'appliquer. Je veux rester pleinement impliqué sur le SIRMOTOM. Il ne serait pas déraisonnable que l'un de nos amis du SMETOM préside le SYTRADEM. Ainsi, la fusion se ferait un peu plus facilement. En présidant l'un des deux Syndicats, plus le Syndicat chargé de fusionner, il pourrait m'être facilement reproché de défendre mes propres intérêts.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Vous avez trois options : mettre un autre nom que le mien, glisser un bulletin blanc dans l'enveloppe ou inscrire mon nom.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)...*

*(M. CHAUVET et Mme AMABLE procèdent au dépouillement)...*

#### **RESULTAT DU VOTE :**

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 21

**A OBTENU :**

Monsieur Yves JEGO : 21 voix

Monsieur Yves JEGO est élu Président du SIRMOTOM à la majorité absolue des suffrages exprimés.

**M. JEGO :** Je vous remercie de votre confiance. Je remercie aussi Madame la doyenne.

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Mme ZAIDI :** Nous devons désigner un représentant du Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

**M. JEGO :** Qui est candidat ? (M. LIEBEN, M. RICHTIN, Mme AUBRY, M. MUNOZ, M. OZOG).  
Qui est candidat à la suppléance ? (M. SIMONET, Mme ROBBE, M. BIGOT, Mme BOUNIOUX, M. LAKAYE).

**Mme ZAIDI :** Il nous faut un représentant de Monsieur JEGO s'il s'absente.

**M. JEGO :** Madame DE SAINT LOUP.

**Mme ZAIDI :** Les candidats pour être délégués titulaires sont : M. Bernard LIEBEN, M. Guy RICHTIN, Mme Paola AUBRY, M. Alain MUNOZ et M. Daniel OZOG.  
Les candidats pour être suppléants sont : M. François SIMONET, Mme Claudine ROBBE, M. Jean-Yves BIGOT, Mme Janine BOUNIOUX et M. Alain LAKAYE.  
La représentante du Président est Mme Marie-Claude DE SAINT-LOUP.

**M. JEGO :** Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
C'est adopté.

Tout ceci pourra être remis à plat le jour où nous serons au complet. Nous pourrions tout revoter. S'il y a des frustrations, si certains nouveaux veulent être délégués, je proposerai de procéder à nouveau à un tour de vote si besoin. Nous sommes obligés de désigner les structures dont nous avons besoin avant le mois de septembre. Nous avons besoin de la Commission d'appel d'offres et des représentants du SYTRADEM.

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SIRMOTOM  
SIEGEANT AU SYTRADEM**

**M. JEGO :** Nous devons désigner 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

**M. RICHTIN :** Comme nous sommes 22, nous avons le compte !

**M. JEGO :** Vous avez raison. Qui souhaite être titulaire ? (M. JEGO, M. LIEBEN, Mme ROBBE, Mme DE SAINT-LOUP, M. BIGOT, M. RICHTIN, Mme FAUCONNET, M. CHOMET, M. MUNOZ, M. OZOG, M. SIMONET).

**Mme ZAÏDI** : Par déduction, les autres sont délégués suppléants.

**M. JEGO** : Qui est contre ? (0 voix).  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
C'est adopté.

### APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

**M. JEGO** : Y a-t-il des changements par rapport au précédent ?

**Mme ZAÏDI** : Oui, mais il s'agit seulement de mises à jour rédactionnelles et d'ajouts de textes règlementaires.

**Mme FAUCONNET** : Je voulais plus de 5 jours ouvrables.

**M. JEGO** : Pour faire quoi ?

**Mme ZAÏDI** : Pour les convocations ?

**Mme FAUCONNET** : Oui.

**Mme ZAÏDI** : Selon la loi, c'est 5 jours ouvrables.

**Mme FAUCONNET** : Est-il possible de faire plus ?

**M. JEGO** : Nous pouvons nous obliger moralement à faire plus, mais nous sommes légalement obligés de respecter la loi dans le règlement intérieur. Je propose donc de respecter la loi et de demander à nos services d'essayer de les envoyer deux jours avant.

**Mme FAUCONNET** : Oui. Il y a eu pas mal de problèmes au niveau du quorum au cours du dernier mandat.

**Mme ZAÏDI** : Oui, mais cela n'a rien à voir.

**M. JEGO** : Même en prévenant 3 mois à l'avance, le problème du quorum se pose également. Nous allons essayer de nous améliorer, mais nous avons toujours tenu nos réunions. Nous n'avons jamais annulé une réunion faute de quorum, ou peut-être seulement deux fois en cinq ans. C'est raisonnable !  
Sommes-nous d'accord ? (Oui).

### INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT

**M. JEGO** : Je propose de ne rien changer.  
Qui s'abstient ? (0 voix).  
Qui est contre ? (0 voix).  
C'est approuvé.  
Qui est contre ? (0 voix).  
C'est adopté.

## DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PRESIDENT

**M. JEGO** : Ce sont les mêmes.

**Mme ZAIDI** : Ce sont des délégations générales.

**M. JEGO** : Avez-vous des remarques ? Dites-nous !

**Mme FAUCONNET** : Il est normal que nous épluchions le cahier !

**M. JEGO** : Bien sûr, mais nous pouvons prendre les choses d'une manière décontractée.

**Mme FAUCONNET** : Il est aussi normal que nous préparions la réunion.

**M. JEGO** : Evidemment !

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

## AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

**M. JEGO** : Il s'agit d'une délibération classique et légale.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

## DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

**M. JEGO** : Y a-t-il des remarques ?

**Mme FAUCONNET** : Il est écrit dans les délégations au Président en 4<sup>ème</sup> point : "*De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*". Pourquoi pas six ans ?

**Mme ZAÏDI** : Ce sont des alinéas règlementaires, nous ne les adaptons pas. Nous devons reprendre les alinéas règlementaires de l'article 22. Nous n'inventons rien, l'article 22 précise ce que nous avons mis dans la délibération.

**M. JEGO** : Madame FAUCONNET demandait pourquoi pas six ans. C'est la loi, nous ne pouvons pas faire autrement. C'est la transcription du texte du Code Général des Collectivités Territoriales. D'ailleurs, je n'ai jamais rien loué !

Je passe au vote sur la délégation de signature donnée à la Directrice Générale des Services.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**Mme FAUCONNET** : Nous sommes dans une période transitoire. Néanmoins, à BAZOCHES, nous avons élu 2 délégués.

**M. JEGO** : Pour les petites communes, nous ne changeons rien, c'est toujours 2 délégués.

**Mme FAUCONNET** : Non, c'est 1. Voilà pourquoi je ne comprends pas.

**Mme ZAÏDI** : BAZOCHES passe à 1 délégué. MONTIGNY-LENCOUP passe à 2 délégués. Les 10 communes individuelles restantes ne le seront plus pour très longtemps, car nous attendons l'arrêté préfectoral.

**M. JEGO** : Ce dernier vous intégrera à des Communautés de communes.

**Mme ZAÏDI** : Cela arrivera fin juin. Nous devons donc rechanger encore après.

**Mme FAUCONNET** : Là, nous avons déjà changé une fois.

**M. JEGO** : Vous connaissez le slogan : "*Le changement, c'est maintenant*" ! Je dirais même que le changement c'est tout le temps !

**Mme FAUCONNET** : En septembre, nous repassons à 1 délégué.

**M. JEGO** : Ensuite, vous serez dans une Communauté de communes.

**Mme FAUCONNET** : Et nous passerons à 2 délégués, alors pourquoi sommes-nous moins aujourd'hui ?

**M. JEGO** : Par exemple, à la Communauté de Communes des Deux Fleuves, nous avons 28 représentants. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 2. Nous avons diminué le nombre de délégués pour rééquilibrer, afin que ce soit proportionnel à la population. Cela semble logique. Aujourd'hui, le système est proportionnel aux structures. Imaginez 10 communes toutes seules avec chacune 2 représentants, soit 20 représentants. Or, une seule Communauté de Communes avec tout le reste de la population ne détiendrait que 2 représentants. Nous avons voulu rééquilibrer le dispositif. Les communes qui aujourd'hui sont individuelles et qui vont être demain fusionnées en entrant dans une Communauté de Communes verront leur représentation de nouveau changer.

**Mme FAUCONNET** : Trois fois !

**M. JEGO** : Je vous l'ai dit, le changement c'est tout le temps ! Ensuite, c'est le Conseil Général qui va être supprimé...

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (Non).

Bonne fin de soirée !

**La séance est levée à 19 H 45.**